



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 8 JUIN 2015

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 8 JUIN 2015

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL** tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce huitième jour du mois de juin 2015, à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
Monsieur le conseiller André Fournier  
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
Madame la conseillère Nathalie Laprade  
Madame la conseillère Sandra Gravel  
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents :

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier  
Madame la trésorière Julie Cloutier  
Monsieur le directeur adjoint aux travaux publics Pierre Roy  
Madame la conseillère en urbanisme Andréanne Meilleur Gaudreau  
Madame la greffière adjointe Isabelle Bernier

**ORDRE DU JOUR**

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt par la trésorière des états financiers au 31 décembre 2014
4. Période de questions sur les états financiers
5. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
6. Assemblée de consultation concernant le règlement numéro 1259-2014 de façon à agrandir la zone 65-C à même la zone 67-H
7. Lecture du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (règlement 1293-2015)
8. Adoption du second projet de règlement SPR-1-2015 aux fins de modifier le règlement de zonage 1259-2014 (ajout de définitions)
9. Cession de mobilier excédentaire à Gestion Santé inc.
10. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement
11. Ajustement des frais communs pour 2014 (bail avec Nathalie Bérubé)
12. Contribution Fondation médicale - dernier versement
13. Dépôt du rapport financier de l'Office municipal d'habitation et paiement de 10% du déficit
14. Autorisation de dépense reboisement du sentier de glace
15. Octroi du contrat agrandissement du poste Jolicoeur
16. Programme réhabilitation du réseau routier local
  - a. Programme réhabilitation du réseau routier local - volet accélération des investissements sur le réseau routier local
  - b. Programme réhabilitation du réseau routier local - volet redressement des infrastructures routières locales
17. Achat d'un camion 6 roues
18. Retrait du mandat confié à l'UMQ - achat de sel
19. Achat équipements de déneigement
20. Sécurité des rues Mistral et du Levant
21. Amendement à la résolution 189-2015 - achat d'outils d'ébénisterie
22. Demande de permis d'abattage d'arbres et aménagement du site : Gestag inc. /PIIA



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 8 JUIN 2015

---

23. Demande de permis d'enseigne: Boutique Offshore - 4620, route de Fossambault, suite 402
24. Demande de permis pour terrasse : 4733, route de Fossambault, suite 250
25. Demande de permis d'enseigne : CST canada co (Shell) - 4459, route de Fossambault
26. Demande de permis : l'Ouilleur express inc. - 4272, route de Fossambault
27. Demande de permis d'enseigne : Institut Gaya - 5079, route de Fossambault
28. Embauche d'un inspecteur adjoint
29. Amendement à la politique de tarification : gymnases
30. Tarification Parc de glisse hiver 2015-2016
31. Entente Labatt: Fête nationale
32. Avance de fonds - petite caisse Fête nationale
33. Dépôt de la liste des engagements financiers
34. Approbation de la liste des comptes à payer de plus de 2 500 \$
35. Dépôt de la liste des chèques
36. Autres sujets
37. Période de questions
38. Ajournement au 29 juin 2015

Le quorum étant constaté, la séance du mois de juin est ouverte.

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

**302-2015 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour en y reportant le point 15.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT PAR LA TRÉSORIÈRE DES ÉTATS FINANCIERS AU  
31 DÉCEMBRE 2014**

Comme le prévoit l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, madame la trésorière Julie Cloutier dépose le rapport financier de la Ville pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 ainsi que le rapport du vérificateur externe du cabinet Raymond Chabot Grant Thornton.

La trésorière explique le rapport.

Le rapport financier démontre que les revenus de fonctionnement non consolidés ont atteint 10 347 688 \$ et les charges de fonctionnement 10 554 137 \$. Après les éléments de conciliation à des fins fiscales, l'excédent de fonctionnement de l'exercice terminé le 31 décembre 2014 se chiffre à 203 404 \$. Suivant ces résultats, l'excédent de fonctionnement non affecté (non consolidé) ou surplus accumulé se chiffrait, au 31 décembre 2014, à 742 820 \$.

La présentation des états financiers est suivie d'une période de questions portant sur ceux-ci.

**303-2015 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 25 mai 2015 comme il a été présenté.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 8 JUIN 2015

**CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT AUX FINS DE MODIFIER  
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON  
À AGRANDIR LA ZONE 65-C À MÊME LA ZONE 67-H**

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur le maire Pierre Dolbec préside l'assemblée de consultation sur le projet de règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014, de façon à agrandir la zone «65-C» à même la zone «67-H».

À la demande de monsieur le maire Pierre Dolbec, madame la conseillère en urbanisme Andréanne Meilleur Gaudreau, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, explique le projet de règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014, de façon à agrandir la zone «65-C» à même la zone «67-H».

Le président entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

Conformément à l'article 109.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier explique le projet de règlement et les conséquences de l'adoption ou de l'entrée en vigueur d'un tel règlement et entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Monsieur Grenier précise également que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Il explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que ce règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

**LECTURE DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT RÈGLEMENT  
NUMÉRO 1293-2015**

La greffière adjointe donne lecture du certificat d'enregistrement émis suite à la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le règlement numéro 1293-2015 fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

**304-2015 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT SPR-1-2015 AUX FINS DE  
MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1259-2014 DE FAÇON À PRÉCISER LES  
DÉFINITIONS DE «MAISON MOBILE» ET DE «MAISON UNIMODULAIRE», AJOUTER  
«CABANE À SUCRE» COMME CONSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE À DES  
USAGES AUTRES QUE L'HABITATION ET INTRODUIRE DES DISPOSITIONS SUR  
L'ENTRETIEN DES TERRAINS.**

**ATTENDU** qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 11 mai 2015;

**ATTENDU** qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 25 mai 2015 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, monsieur le maire Pierre Dolbec, assisté de la conseillère en urbanisme, madame Andréanne Meilleur Gaudreau, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le second projet de règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à préciser les définitions de «maison mobile» et de «maison unimodulaire», ajouter «cabane à sucre» comme construction complémentaire à des usages autres que l'habitation et introduire des dispositions sur l'entretien des terrains.

**Second projet de règlement**

ARTICLE 1 Le présent projet de règlement est intitulé :



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 8 JUIN 2015

---

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT SPR-1-2015 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON À :

- Préciser les définitions de « maison mobile » et de « maison unimodulaire » ;
- Ajouter « cabane à sucre » comme construction complémentaire à des usages autres que l'habitation;
- Introduire des dispositions sur l'entretien des terrains.

**ARTICLE 2** L'article 1.6.129 du règlement numéro 1259-2014 est modifié de façon à ajouter, après la mention « Habitation », une virgule « , » puis la mention « comprenant un seul logement, ».

**ARTICLE 3** L'article 1.6.130 du règlement numéro 1259-2014 est modifié de façon à ajouter, après la mention « Habitation », une virgule « , » puis la mention « comprenant un seul logement, ».

**ARTICLE 4** L'article 7.3.1 du règlement numéro 1259-2014 est modifié de façon à ajouter, à la suite du paragraphe 7° le paragraphe suivant :

« 8° Une cabane à sucre par rapport à une érablière. »

**ARTICLE 5** À la suite de l'article 10.1.5 du règlement numéro 1259-2014 est ajouté l'article suivant :

« **Article 10.1.6 Entretien des terrains**

Tous les terrains, occupés ou non, doivent être laissés libres de cendre, d'eaux sales, d'immondices, de déchets, de détritrus, de fumier, d'animaux morts, de matières fécales ou putréfiables, de rebuts, de pièces de véhicules et de véhicules désaffectés. »

**ARTICLE 6** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER  
CE 8<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE QUINZE

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
GREFFIER

**ADOPTÉE**

**305-2014 CESSIION DE MOBILIER EXCÉDENTAIRE À GESTION SANTÉ INC.**

**ATTENDU** que la Ville dispose de deux bureaux excédentaires qui ne sont pas adaptés pour le travail informatique ou le travail de secrétariat;

**ATTENDU** que la Ville dispose également de deux fauteuils excédentaires, suite à l'achat de chaises mieux adaptées pour le personnel;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade

**ET RÉSOLU** que ce conseil offre à Gestion Santé Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ce mobilier excédentaire, compte tenu des besoins de l'organisme.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 8 JUIN 2015

---

**306-2015 AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT**

**ATTENDU** le rapport préparé par la trésorière, madame Julie Cloutier, en date du 5 juin 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier **ET RÉSOLU** que ce conseil affecte une partie de son excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2014 aux fins suivantes et pour les montants suivants :

- 20 000 \$ Pour le rachat de jours de congé de maladie non utilisés au 1er janvier 2006 et pour pourvoir aux primes de départ;
- 13 336 \$ Pour le financement d'une étude à réaliser par la MRC de la Jacques-Cartier;
- 4 022 \$ Aide financière : projet traversée de la MRC de la Jacques-Cartier.

**ADOPTÉE**

**307-2015 AJUSTEMENT DES FRAIS COMMUNS POUR 2014 (BAIL AVEC NATHALIE BÉRUBÉ)**

**ATTENDU** le rapport de Mme Julie Cloutier, trésorière en date du 5 juin 2015 ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade **ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement pour l'ajustement des frais communs, pour le local situé au 4560, route de Fossambault, pour l'année 2014, au montant de 4 050,87 \$ plus taxes à Madame Nathalie Bérubé. La dépense sera imputée au poste 02-590-00-513 après une appropriation de 4 252,91 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté.

**ADOPTÉE**

**308-2015 CONTRIBUTION FONDATION MÉDICALE - DERNIER VERSEMENT**

**ATTENDU** la demande d'assistance financière de la Fondation médicale de La Jacques-Cartier;

**ATTENDU** que la Fondation médicale de La Jacques-Cartier est un organisme à but non lucratif, incorporé en vertu de la 3e partie de la Loi sur les compagnies;

**ATTENDU** que la Fondation a pour objet de recueillir des fonds pour :

1. Favoriser l'amélioration de la santé et le bien-être de la population de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de Fossambault-sur-le-Lac, de Lac Saint-Joseph et des environs;
2. Favoriser l'accessibilité aux citoyens de la municipalité de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de Fossambault-sur-le-Lac, de Lac Saint-Joseph à des soins de santé complets, efficaces et de qualité;
3. Favoriser l'implantation, le maintien et l'amélioration des services de santé existants, notamment au profit des personnes dont les conditions économiques et sociales limitent les facilités de déplacements en dehors du territoire des municipalités précédemment mentionnées;
4. Soulager la souffrance et l'incapacité associées au vieillissement, notamment en fournissant des installations pour le soin, l'entretien et la réadaptation des personnes âgées;
5. Prévenir et soulager la maladie et l'incapacité, qu'elle soit physique ou mentale, des citoyens des villes de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de Fossambault-sur-le-Lac, de Lac Saint-Joseph et des environs;
6. Assurer le bien-être des enfants malades.

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité peut accorder une aide à la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvre de bienfaisance et de toute initiative de bien-être de la population ou une aide à l'exploitation d'un établissement de santé;

**ATTENDU** que ce conseil a préalablement résolu d'octroyer à la Fondation médicale de La Jacques-Cartier une aide financière de 80 000\$ en 2015.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 8 JUIN 2015

---

**ATTENDU** que plusieurs versements ont été faits à la demande de la Fondation et qu'il reste un solde de 15 000\$ à verser;

**ATTENDU** que cette dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-590-00-996;

**ATTENDU** la demande de la Fondation de verser le résidu de la subvention accordée;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le versement d'une somme de 15 000\$ à la Fondation médicale de la Jacques-Cartier, représentant le solde à verser d'une subvention de 80 000\$ pour l'année 2015.

**ADOPTÉE**

**309-2015 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION ET PAIEMENT DE 10% DU DÉFICIT**

La trésorière dépose le rapport financier vérifié pour l'année 2014 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier indiquant des revenus de 79 580 \$ et des dépenses après capitalisation de 143 575 \$, laissant un déficit de 63 995 \$;

**ATTENDU QUE** 10 % du déficit de l'Office municipal d'habitation est payable par la Municipalité;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'accepter le rapport financier vérifié pour l'année 2014 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et d'autoriser la trésorière à verser la somme de 6 489 \$ représentant 10 % du déficit annuel de l'OMH après redressement à l'exercice antérieur et qui a été provisionné dans l'exercice 2014.

**ADOPTÉE**

**310-2015 AUTORISATION DE DÉPENSE REBOISEMENT SENTIER DE GLACE**

**ATTENDU** le rapport du directeur adjoint aux travaux publics, M. Pierre Roy en date du 5 juin 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'acheter les boutures disponibles de la Ville de Boisbriand, afin de créer un écran visuel le long du sentier de glace.

La somme de 1 500\$, plus taxes est appropriée au fonds de parcs.

**ADOPTÉE**

**311-2015 PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local. Ces derniers étant localisés sur la rue des Érables;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 8 JUIN 2015

---

**312-2015 PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - VOLET  
REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES**

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local. Ces dernier étant localisés sur la rue des Érables;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

**ADOPTÉE**

**313-2015 ACHAT D'UN CAMION 6 ROUES**

**ATTENDU** le rapport d'ouverture des soumissions pour l'achat d'un camion 6 roues rédigé par le directeur adjoint aux travaux publics, M. Pierre Roy en date du 28 mai 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'accorder le contrat à Dalton Ford St-Raymond, aux conditions de la soumission déposée par ce dernier et des documents d'appel d'offres;

Le coût du contrat est établi à 33 215,00\$, plus taxes, et la somme nécessaire est appropriée des fonds disponibles au règlement numéro 1282-2015.

**ADOPTÉE**

**314-2015 RETRAIT DU MANDAT CONFIE À L'UMQ - ACHAT DE SEL**

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a convenu d'une nouvelle entente avec le Ministère des Transports du Québec pour l'entretien de certaines routes régionales en hiver;

**ATTENDU** que la nouvelle entente comprendra la fourniture du sel de déglçage par le Ministère;

**ATTENDU** que M. Pierre Roy a en conséquence avisé l'Union des Municipalités du Québec d'exclure la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier de l'adjudication des contrats relatifs au récent appel d'offres de l'UMQ (CS-2015-2016) pour la fourniture de sel de déglçage;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** que ce conseil confirme à l'Union des Municipalités du Québec son retrait et annule le mandat qu'il avait confié à l'Union (résolution 69-2013).

**ADOPTÉE**

**315-2015 ACHAT ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT**

**ATTENDU** le rapport d'ouverture des soumissions pour la fourniture et l'installation d'équipements pour un camion 10 roues rédigé par le directeur adjoint aux travaux publics, M. Pierre Roy en date du 22 mai 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'accorder le contrat à Phil Laroche Équipements inc., aux conditions de la soumission déposée par ce dernier et des documents d'appel d'offres;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 8 JUIN 2015

---

Le coût du contrat est établi à 74 749,99\$, plus taxes, et la somme nécessaire est appropriée des fonds disponibles au règlement numéro 1282-2015.

**ADOPTÉE**

**316-2015 SÉCURITÉ DES RUES MISTRAL ET DU LEVANT**

**ATTENDU** le rapport, en date du 3 juin 2015, du directeur adjoint aux Travaux publics, M. Pierre Roy;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** de procéder à l'achat 50 balises et ancrage de type cyclo-zone et d'accorder un contrat à Gonet pour effectuer le marquage de la chaussée. Le contrat est composé de la présente résolution, et des prix soumis par les entrepreneurs.

Le coût total de la dépense est établi à 5 700,95\$, plus taxes. La somme nécessaire de 4 521,43\$, plus taxes pour les balises et ancrages est appropriée du fonds de roulement remboursable sur 3 ans alors que la somme de 1 179,52\$, plus taxes, pour le lignage est appropriée du poste budgétaire 02-320-00-499.

**ADOPTÉE**

**317-2015 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 189-2015 - ACHAT D'OUTILS D'ÉBÉNISTERIE**

**ATTENDU** la résolution numéro 189-2015 qui vient autoriser la dépense pour l'achat des outils d'ébénisterie présentés au rapport préparé par M. Pierre Roy, directeur adjoint aux travaux publics, en date du 11 mars 2015;

**ATTENDU** que la dépense décrétée pour cet achat est de 4 400\$, taxes nettes incluses;

**ATTENDU** que la dépense autorisée aurait dû être au montant de 4 400\$, plus taxes;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'amender la résolution 189-2015 afin d'indiquer que la dépense autorisée pour l'achat des outils d'ébénisterie est de 4 400\$, plus taxes.

**ADOPTÉE**

**318-2015 DEMANDE DE PERMIS D'ABATTAGE D'ARBRES ET AMÉNAGEMENT DU SITE :  
GESTAG INC. / PIIA**

**ATTENDU** la demande de certificat d'autorisation pour remblai/déblai sur le lot 5 579 084 présentée par la compagnie Gestag inc;

**ATTENDU QUE** ce lot est situé à l'intérieur de la zone 81-C, la demande de permis doit être approuvée en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**ATTENDU** le rapport et le courriel de la conseillère en urbanisme en date du 4 juin 2015;

**ATTENDU QU'**une bande boisée de 15 mètres de profondeur sera conservée en bordure de la route de Fossambault et de la rue du Levant;

**ATTENDU QUE** le promoteur a obtenu le certificat d'autorisation du MDDELCC pour détruire les milieux humides sur ce lot;

**ATTENDU** les courriels des commissaires reçus entre le 4 et le 8 juin 2015;

**ATTENDU** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

**ATTENDU** le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 8 juin 2015;





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 8 JUIN 2015

---

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'accorder la demande de certificat d'autorisation pour remblai/déblai sur le lot 5 579 084 présentée par la compagnie Gestag inc.

**ADOPTÉE**

**319-2015 DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE: BOUTIQUE OFFSHORE - 4620, ROUTE DE FOSSAMBAULT, SUITE 402**

**ATTENDU** la demande de permis d'enseigne déposée par Guillaume Couture pour une structure d'enseigne promotionnelle qui serait située en bordure de la route de Fossambault devant le 4620, route de Fossambault;

**ATTENDU QUE** cet immeuble est situé dans la zone 137-C qui est soumise au règlement sur les PIIA;

**ATTENDU** le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 26 mai 2015 ainsi que les plans et documents déposés par le requérant;

**ATTENDU QUE** cette structure permettra de limiter les enseignes temporaires et promotionnelles (drapeaux, fanions, enseignes «sandwich») sur le terrain de la Place du Torrent et offrira de la visibilité aux différents commerces;

**ATTENDU QUE** les critères d'analyse au PIIA relatifs à l'affichage sont majoritairement rencontrés ou non applicables;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**ATTENDU** le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 26 mai 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'accepter la demande de permis d'enseigne pour la structure d'enseigne promotionnelle qui sera implantée au 4620, route de Fossambault.

**ADOPTÉE**

**320-2015 DEMANDE DE PERMIS POUR TERRASSE : 4733, ROUTE DE FOSSAMBAULT, SUITE 250**

**ATTENDU** la demande de permis de rénovation déposée par M. Gosselin pour la construction d'une terrasse devant son commerce du 4733, route de Fossambault, suite 250;

**ATTENDU QUE** cet immeuble est situé dans la zone 65-C qui est soumise au règlement sur les PIIA;

**ATTENDU** le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 26 mai 2015 ainsi que les plans et documents déposés par le requérant;

**ATTENDU QUE** cette terrasse permettra d'enjoliver ce stationnement;

**ATTENDU QUE** les critères d'analyse au PIIA relatifs à l'aménagement du site sont majoritairement rencontrés ou non applicables;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**ATTENDU** le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 26 mai 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'accepter la demande de permis de rénovation déposée par M. Gosselin pour la construction d'une terrasse devant son commerce du 4733, route de Fossambault, suite 250.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 8 JUIN 2015

---

**321-2015 DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE : CST CANADA CO (SHELL) - 4459, ROUTE DE FOSSAMBAULT**

**ATTENDU** la demande de permis d'enseigne pour une structure d'enseigne promotionnelle déposée par la station-essence Shell située au 4459, route de Fossambault;

**ATTENDU QUE** cet immeuble est situé dans la zone 127-M qui est soumise au règlement sur les PIIA;

**ATTENDU** le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 26 mai 2015 ainsi que les plans et documents déposés par le requérant;

**ATTENDU QUE** cette enseigne permettra d'annoncer les promotions de manière permanente et esthétique;

**ATTENDU QUE** les critères d'analyse au PIIA relatifs à l'affichage sont majoritairement rencontrés ou non applicables;

**ATTENDU** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

**ATTENDU** le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 26 mai 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel

**ET RÉSOLU** d'accepter la demande de permis d'enseigne pour une structure d'enseigne promotionnelle déposée par la station-essence Shell située au 4459, route de Fossambault.

**ADOPTÉE**

**322-2015 DEMANDE DE PERMIS : L'OUTILLEUR EXPRESS INC. - 4272, ROUTE DE FOSSAMBAULT**

**ATTENDU** la demande de permis d'enseigne déposée par M. Dany Giguère, propriétaire de L'outilleur express inc. situé au 4272, route de Fossambault;

**ATTENDU QUE** l'immeuble est situé dans la zone 82-C qui est soumise au règlement sur les PIIA;

**ATTENDU** les plans déposés par M. Giguère;

**ATTENDU QUE** les critères d'analyses au PIIA relatifs à l'affichage sont rencontrés ou non applicables;

**ATTENDU** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

**ATTENDU** le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 26 mai 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel

**ET RÉSOLU** d'accorder la demande de permis d'enseigne déposée par M. Dany Giguère, propriétaire de L'outilleur express inc. situé au 4272, route de Fossambault.

**ADOPTÉE**

**323-2015 DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE : INSTITUT GAYA - 5079, ROUTE DE FOSSAMBAULT**

**ATTENDU** la demande de permis pour une structure d'enseigne promotionnelle déposée par Josée Lavoie, copropriétaire de l'Institut Gaya situé au 5079, route de Fossambault;

**ATTENDU QUE** cet immeuble est situé à l'intérieur de la zone 128-C, la demande de permis doit être approuvée en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 8 JUIN 2015

---

**ATTENDU** le rapport et le courriel de la conseillère en urbanisme en date du 26 mai 2015;

**ATTENDU QUE** l'enseigne respecte les dispositions du règlement de zonage # 1259-2014;

**ATTENDU** les courriels des commissaires reçus entre le 27 et le 28 mai 2015;

**ATTENDU** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

**ATTENDU** le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 28 mai 2015;

**EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel

**ET RÉSOLU** de recommander au Conseil municipal d'accorder la demande de permis pour une structure d'enseigne promotionnelle déposée par Josée Lavoie, copropriétaire de l'Institut Gaya situé au 5079, route de Fossambault.

**ADOPTÉE**

**324-2015 EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR ADJOINT**

**ATTENDU** le rapport du directeur adjoint du service de l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment, monsieur Pascal Bérubé, en date du 29 mai 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel

**ET RÉSOLU** d'embaucher M. Gabriel Damphousse au poste d'inspecteur adjoint pour une période de 18 semaines débutant le lundi 1er juin 2015 à l'échelon 2 de la grille salariale des inspecteurs adjoints.

**ADOPTÉE**

**325-2015 AMENDEMENT À LA POLITIQUE DE TARIFICATION : GYMNASES**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

**ET RÉSOLU** d'adopter la politique de tarification des salles et des plateaux d'activités pour 2015-2016.

**ADOPTÉE**

**326-2015 TARIFICATION PARC DE GLISSE HIVER 2015-2016**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

**ET RÉSOLU** d'adopter la tarification pour le parc de glisse du Grand-Héron pour l'hiver 2015-2016.

**ADOPTÉE**

**327-2015 ENTENTE LABATT: FÊTE NATIONALE**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

**ET RÉSOLU** d'autoriser la signature d'une entente de deux ans avec la Brasserie Labatt pour la fourniture des produits brassicoles pour la Fête Nationale. Monsieur Pierre Dolbec, maire et madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire sont les représentants de la Ville désignés pour la signature de cette entente.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 8 JUIN 2015

---

**328-2015 AVANCE DE FONDS - PETITE CAISSE FÊTE NATIONALE**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement de 4 000 \$ à l'ordre de Mme Lise Langlois dans le but de préparer les petites caisses pour la Fête nationale du Québec. Le montant nécessaire sera remboursé et inscrit dans le compte 54-139-00-005.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Monsieur le directeur général et greffier dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 5 juin 2015, laquelle comprend 97 commandes au montant de 97 496,54 \$.

**329-2015 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer au 31 mai 2015, laquelle totalise la somme de 55 220,05\$ et d'autoriser la trésorière à faire les versements aux fournisseurs.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES**

Monsieur le directeur général et greffier dépose la liste des chèques pour la période se terminant le 31 mai 2015, laquelle totalise 499 836,98 \$.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

**330-2015 AJOURNEMENT AU 29 JUIN 2015**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'ajourner la séance de juin au 29 juin 2015 à 19h30.

L'assemblée est levée à 20 h 42.

---

PIERRE DOLBEC  
MAIRE

---

MARCEL GRENIER  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER